

Image not found or type unknown



Droit de succession en cas de donation

Par **Natacha_old**, le **17/09/2007** à **09:54**

Il y a 20 ans j'ai bénéficié d'une donation en avance sur hoirie. Ce terrain ayant beaucoup de valeur aujourd'hui, je ne peux plus prétendre au retse de l'héritage de mes parents, c'est à dire une maison. Quels seront donc mes frais de succession. rnrnMerci d'avance.